

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2020



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le quatorze septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 8 septembre 2020, se sont réunis dans la salle de la Pierre du Roy, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Alain MOCELLIN, Jean-François DURAND, Corine MERMIER-COUTEAU, Yves BRECHE, Josiane CURT, Lysiane CHATEL, Jean-Marc ROLLAND, Véronique MAMET, Karine MARTINATO, Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Davy COUREAU, Dominique RUAZ, Laurent GRAZIANO, Stéphane JAY, Manon BRUN, Esman ERGUL

Étaient excusés :

Fabien DEVILLE qui a donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Pascale VOUTIER REPELLIN qui a donné pouvoir à Véronique MAMET
Claudie LEGER qui a donné pouvoir à Manon BRUN
Louis BOSCH qui a donné pouvoir à Corine MERMIER-COUTEAU
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Stéphane JAY

Le quorum étant atteint (27 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Manon BRUN est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2020 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

1° UNIV POP

Eric ROUSSEAU

2° Point sur la rentrée scolaire et les travaux dans les écoles

Jean-François BRUGNON

Effectifs 2020/2021 des écoles d'Albertville				
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Ecoles primaires (fusionnées)	Ouverture De classes
Maternelle Plaine de Conflans	56	3	8 classes	
Elémentaire Plaine de Conflans	119	5		
Maternelle Pargoud	126	5	16 classes	
Elémentaire Pargoud	243	11		
Maternelle Val des Roses	163	8	22 classes	1
Elémentaire Val des Roses	263	14		
Maternelle Louis Pasteur	81	4		
Elémentaire Louis Pasteur	134	8		
Maternelle Champs de mars	73	5		1
Elémentaire Martin Sibille	116	8		1
Maternelle Saint Sigismond	77	3		
Elémentaire Albert BAR	141	6		
TOTAL	1592	80		

Malgré une légère baisse des effectifs par rapport à l'année scolaire dernière (2019/2020 : 1618 élèves) 16 élèves du CEF (Centre d'Enseignement du Français) n'ont pas pu venir en France (Américains) liés à la crise sanitaire.

3 ouvertures de classes dans les écoles REP (Val des Roses, Champ de Mars, Martin Sibille)

Dédoublément des classes de GS, CP, CE1 dans les écoles REP (Réseau d'Education Prioritaire)

Travaux réalisés cet été dans les écoles

Installation des vidéoprojecteurs dans les 3 nouvelles classes

Réfection de la peinture :

- Maternelle Louis Pasteur (bureau de direction, tisanerie)
- Elémentaire Louis Pasteur (bureau de direction, couloir montée d'escalier gauche, classe 8)
- Maternelle Val des Roses (classe TPS-PS)
- Primaire Pargoud : 3 classes

Réfection de la protection derrière les lattes en bois de la montée d'escalier à la maternelle Pargoud

Marquage au sol jeux dans la cour école maternelle Plaine de Conflans

3° Renouvellement du label ville touristique

Jean-Pierre JARRE

Suite à la demande de renouvellement de dénomination de commune touristique (délibération du 10 février 2020)

La commune d'Albertville est dénommée commune touristique pour une nouvelle période de 5 ans à compter du 5 août 2020 (arrêté préfectoral du 5 août 2020)

4° Classement de la maison du tourisme

Jean-Pierre JARRE

Suite à la demande de l'Arlysère de classement de la maison du tourisme du pays d'Albertville en catégorie II (délibération du 10 octobre 2019)

La maison du tourisme du pays d'Albertville est classée en catégorie II pour une durée de 5 ans à compter du 21 juillet 2020 (arrêté préfectoral du 21 juillet 2020)

5° Commission communale des impôts directs

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts, désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Commissaires titulaires

Monsieur	Hervé	BERNAILLE
Madame	Lyslaine	CHATEL
Madame	Monique	CURRIVAND
Madame	Janine	JACQUOT
Monsieur	Ferjeux	JAGER
Monsieur	Jean-Pierre	JARRE
Madame	Karine	MARTINATO
Monsieur	Jean-Michel	VESIN

Commissaires suppléants

Madame	Karine	BENYETTOU ORIBI
Monsieur	Michel	BERNARD
Monsieur	Jean-Pierre	BRUET
Madame	Josiane	CURT
Madame	Ambre	HYVERT-BESSON
Monsieur	Mohamed	OUAKRIM
Monsieur	Philippe	PERRIER
Madame	Dominique	RUAZ

6° Commission intercommunale des impôts directs

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Lors du conseil communautaire du 9 juillet 2020, il a été délibéré la création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre. Cette commission intervient en lieu et place des commissions communales des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers.

Sont proposés comme commissaires pour la commune d'Albertville : Hervé BERNAILLE et Jean-Pierre JARRE.

7° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Décision en date du 28 août 2020, suppression de la régie d'avances créée auprès des services du pôle éducation jeunesse d'Albertville pour l'encaissement des menues dépenses liées aux activités des accueils de loisirs municipaux Vis ta Ville, Les Pommiers, École Municipale des Sports, Zap Sport et aux sorties scolaires encadrées par le personnel de la Ville.

Décision en date du 28 août 2020, suppression de la régie de recettes créée auprès des services à la Population, Vie locale et relations extérieures de la ville d'Albertville pour l'encaissement de la location de vélos à assistance électrique (VAE).

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

AMÉNAGEMENT D'UNE COUR ÉCOLOGIQUE - ECOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)
EUROPE (Feder, Leader,...)	€	%
ÉTAT (DSIL)	39 705,40 €	35,00%
ÉTAT (DETR ou autre)	€	%
CONSEIL RÉGIONAL	€	%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	€	%
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS Préciser : Agence de l'Eau	42 661,50 €	37,60%
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	82 366,90 €	72,60%
FINANCEMENTS PRIVÉS	€	%
DEMANDEUR : autofinancement	31 077,10 €	27,40%
TOTAL HT	113 444,00 €	100 %

MAITRISE D'OEUVRE ET TRAVAUX DE PROTECTION DES PAROIS ROCHEUSES SOUS LA ROCHE - FILETS DE PROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'oeuvre	9 700 €	Etat – Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) - Demande initiale (50% de la DS = 276 500 €HT)	138 250 €
Acquisition parcelles AN 345 et 346	70 000 €	Etat – Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) - Demande complémentaire (40% de la DS = 130 700 €HT)	52 280 €
Travaux de protections	327 500 €	Ville d'Albertville – Taux 51,80 % du montant total	216 670 €
TOTAL HT	407 200 €	TOTAL HT	407 200 €

FONDS D'URGENCE AUX COLLECTIVITÉS - COVID 19 :

COÛT PRÉVISIONNEL : 44 445,59 € TTC

TAUX APPLIQUÉ : 80%

MONTANT SUBVENTION SOLLICITÉ AUPRÈS DU CD73 : 35 556,47 €

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Date dépôt	Demandeur	N° Dossier	Adresse terrain	Détail projet	Décision	Décision : Date de la décision ou de l'arrêté
17/08/2020	COMMUNE D ALBERTVILLE	DP07301120D5104	Montée Adolphe Hugue	Aménagement d'un parking de 5 places à côté du cimetière	NON OPPOSITION	07/09/2020
08/07/2020	COMMUNE D'ALBERTVILLE	PC07301118D1021M01	805 Rue Commandant Dubois	Notice sécurité incendie et modifications sur façades et toiture - Maison de l'Enfance (permis modif)		

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

26/06/20	CHAT LIBRE	Chatterie Andrée Bernier Place du souvenir Français	26/06/20 31/12/22	Local de 231,61 m ² hall d'entrée 21,47 m ² salle de quarantaine 52,65 m ² salle d'attente 13,06 m ² séjour animaux 70,66 m ² bureau accueil 24,34 m ² buanderie 9,21 m ² vestiaire 4,41 m ² toilettes PMR 4,65 m ² dégagement 5,42 m ² stockage nourriture 8,19 m ² stockage matériels 15,35 m ² réserve 2,20 m ²	2 286,47 € Hors fluides
23/07/20	RESTOS DU COEUR	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/20 31/12/23	Bureau n°204, 2ème étage de 18 m ²	295,20 €
31/08/20	AMIS DU VIEUX CONFLANS	MAISON PERRIER DE LA BATHIE Place de Conflans	01/01/20 31/12/22	Locaux de 165,49 m ² : Bibliothèque 1 - 15,68 m ² Bibliothèque 2 - 24,55 m ² Salle Johanny Drevet - 41,67 m ² Salle d'archives Hudry - 23,09 m ² Salle d'archives 1 - 16,21 m ² Salle d'archives 2 - 16,57 m ² Bureau - 20,66 m ² Stockage - 7,06 m ²	2 621,20 € Charges comprises
26/08/20	Hélène RICHER	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	01/08/20 31/07/26	1 ^{er} étage - bureaux 1 et 2 - LOT 80 1 bureau de 27,65 m ² n°1 1 bureau de 21,64 m ² n°2 226,50 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires Surface retenue pour loyer et charges 84,14 m ²	673,12 € TTC/mois + charges
18/08/20	Benoit AUTONES	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	01/08/20 31/07/26	1 ^{er} étage - bureau 4 - LOT 80 1 bureau de 17,46 m ² 226,50 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires Surface retenue pour loyer et charges 34,88 m ²	279,04 € TTC/mois + charges
19/08/20	Marc REPELLIN	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	01/08/20 31/07/26	1 ^{er} étage - bureau 6 - LOT 80 1 bureau de 22,73 m ² 226,50 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires 1 place de parking n°164 Surface retenue pour loyer et charges 40,15 m ²	321,20 € TTC/mois + charges
19/08/20	Brigitte MARKIEWICZ	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	01/08/20 31/07/26	1 ^{er} étage - bureau 8 + stérilisation - LOT 80 1 bureau de 19,60 + stérilisation 8,38 m ² = 27,98 m ² privé 226,50 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires Surface retenue pour loyer et charges 62,83 m ²	502,64 € TTC/mois + charges
01/09/20	Anne MULLER CHEVASSU	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	01/08/20 31/07/26	1 ^{er} étage bureaux 11 et 12 - LOT 80 51,67 m ² de bureaux privés 226,50 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires 1 place de parking n°144 Surface retenue pour loyer et charges 86,52 m ²	692,16 € TTC/mois + charges
02/09/20	ALBERTVILLE OLYMPIQUE SPORT	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/20 31/12/23	Garage 1 - 22,18 m ²	72,09 €
02/09/20	CAMI SAVOIE - SPORT CANCER	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/20 31/12/23	Bureau n°309, 3ème étage de 18 m ²	295,20 €
01/09/20	LIONS CLUB DES 4 VALLEES	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/10/20 31/12/23	Bureau n°113, 2ème étage de 18 m ²	295,20 €
17/08/20	MAISON DE L'EUROPE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/10/20 31/12/23	Bureau n°202, 2ème étage de 28 m ² Box stockage n°11 7,52 m ²	483,64 €

8° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement d'une subvention :

- Valentin HAUUY, au service des aveugles et des malvoyants
- L'École à l'Hôpital en Savoie

- JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)

L'ESAT d'Albertville remercie la municipalité pour le prêt de chaises et tables pour l'organisation du conseil d'administration Deltha Savoie.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMME
LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 A 18 HEURES**

DELIBERATIONS

1-1 Commerce - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire au titre de l'année 2021

Avis favorable sur le calendrier 2021 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail alimentaire, à savoir :

- Le dimanche 10 janvier, 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- Le dimanche 21 février, croisement des 3 zones de vacances scolaires d'hiver ;
- Le dimanche 11 avril, braderie de printemps ;
- Le dimanche 27 juin, 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
- Le dimanche 5 septembre, 1^{er} dimanche de la rentrée des classes ;
- Le dimanche 3 octobre, Championnat d'Europe de pétanque ;
- Le dimanche 10 octobre, braderie d'automne ;
- Les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre, fêtes de fin d'année.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE**

1-2 Valorisation de vitrines des locaux vacants

Approbation de la mise en place un programme de valorisation de vitrines (vitrophanie) des locaux vacants et de la convention d'autorisation d'utilisation des vitrines à intervenir entre la ville et les propriétaires des locaux commerciaux vacants.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 -3 ZAC du parc olympique - Garantie à hauteur de 80 % d'un emprunt de 4 millions d'euros contracté par la Société d'aménagement de la Savoie (SAS) auprès de la Banque Postale

• Prêteur	: LA BANQUE POSTALE
• Emprunteur	: SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE SIREN N°746 320 019
• Objet	: Financement de l'aménagement ZAC Parc Olympique dans le cadre de la Concession signée avec la ville d'Albertville
• Montant du prêt	: 4 000 000,00 EUR
• Durée du prêt	: 7 ans
• Commission d'engagement	: 0,05 % du montant du prêt

Tranche obligatoire à Taux Fixe du 30/09/2020 au 15/10/2027

• Date de versement du prêt	: Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 30/09/2020, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
• Taux d'intérêt annuel	: Taux fixe de 0,40 %
• Base de calcul	: Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
• Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement	: Annuelle
• Amortissement	: Personnalisé
• Remboursement anticipé	: Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
<i>Préavis</i>	: 50 jours calendaires
• Devise	: EUR (Euro)
• Validité de l'offre	: 4 jours calendaires maximum
• Signature du contrat	: Le contrat doit être retourné signé par l'Emprunteur au plus tard le 23 septembre 2020
• Garantie / Sûreté	: Caution avec renonciation au bénéfice de discussion et engagement de reprise La Ville d'Albertville à hauteur de <ul style="list-style-type: none">• 80 % du capital emprunté, augmenté des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires

DECISION

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE
et 1 abstention**

2-1-1 Comité consultatif de Conflans – Création, désignation des élus et composition

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
DÉCIDE de former un comité consultatif de Conflans**

**DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres
et
PROCÈDE à l'élection des conseillers municipaux**

sont élus pour siéger au sein du **comité consultatif de Conflans** les conseillers municipaux suivants :

Fatiha BRIKOU-AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, Morgan CHEVASSU, Corinne MERMIER-COUTEAU, Muriel THEATE, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Esman ERGUL (33 voix)

DECIDE de désigner au sein du comité au titre des personnes extérieures :

- un représentant de deux associations en lien avec Conflans :
Jean-Pierre DUBOURGEAT pour Les amis du vieux Conflans et Liana GRAMMATIKOPOULOU pour Vivre ensemble à Conflans ;
- deux personnes qualifiées : Claude MACCARINI et Laurent FRISON-ROCHE
- trois habitants de Conflans : André ARMAND, Michel PICHETTO, Jean-François DURAND ;
- les commerçants/artisans de Conflans ;
- les agents municipaux dont les missions sont en lien avec Conflans.

2-1-2 Comité consultatif des jumelages et pactes d'amitié

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,

DÉCIDE de former un comité consultatif des jumelages et pactes d'amitié

**DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres
et**

PROCÈDE à l'élection des conseillers municipaux

sont élus pour siéger au sein du **comité consultatif des jumelages et pactes d'amitié** les conseillers municipaux suivants :

Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Jean-Pierre JARRE, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Muriel THEATE, Josiane CURT, Pascale VOUTIER REPELLIN, Manon BRUN, Claudie LEGER, Esman ERGUL (33 voix)

DECIDE d'ouvrir ce comité aux associations, à des personnes du monde scolaire, à des agents municipaux ainsi qu'à des personnes qualifiées et de décider de désigner au sein du comité au titre des personnes extérieures :

- des représentants du comité de jumelage ;
- des représentants d'associations ou de structures publiques (Arlysère : Ecole de Musique et de Danse, Dôme-Médiathèque, Théâtre, Cinéma, Gambetta...) œuvrant dans les domaines sportifs, culturels, artistiques, sociaux, économiques, de loisirs et internationaux ;
- un représentant par établissement Albertvillois du secondaire : Jean Moulin, Combe de Savoie, Pierre Grange, EREA, Grand Arc, Jeanne d'Arc, un représentant par établissement du primaire (Plaine de Conflans, Champ de Mars, Louis Pasteur, Val des Roses, Albert Bar, Raymond Noël, St François) et/ou l'inspecteur de l'Académie ;
- des personnes qualifiées ;
des agents municipaux dont les missions sont en lien avec le jumelage.

2-1-3 Comité éthique de vidéoprotection – Création, désignation des élus et composition

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,

DÉCIDE d'approuver la création du comité d'éthique de vidéoprotection

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres élus

**et
PROCÈDE à l'élection des conseillers municipaux**

sont élus pour siéger au sein du **comité d'éthique de vidéoprotection** les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marc ROLLAND, Christelle SEVESSAND, Manon BRUN, Esman ERGUL (33 voix)

2-2-1 Bail TDF – Site radioélectrique rue du lieutenant Eysseric

Renégociation avec TDF de la convention d'installation d'une station radio-électrique rue du Lieutenant Eysseric, parcelle communale AV 271 aux conditions suivantes : part fixe de 6 000 €/an, part variable de 9 000 €/an (loyer actuel annuel 4 434,69 €)

Amendement du bail signé le 01 janvier 2011 entre TDF et la commune d'Albertville, et approbation de la conclusion d'un nouveau bail pour une durée de 20 ans moyennant le versement d'un loyer annuel de 15 000 € révisable à l'expiration de chaque année civile, sur la base de l'indice du coût de la construction ICC publié par l'INSEE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Baux professionnels - Espace santé 45 avenue Jean Jaurès

Approbation de la mise en location au profit des professionnels de santé, de cabinets au sein de l'espace santé situé dans le bâtiment D de la copropriété espace économie emploi formation 45 avenue Jean Jaurès.

Approbation des baux professionnels appelés à être conclus entre la commune d'Albertville, bailleur, et les professionnels de santé, preneurs.

Fixation du loyer mensuel hors charges à 8 € euros le m².

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-3 Convention de mise à disposition de salles de formation au profit de SFEAS et du GRETA

Approbation des conventions de mise à disposition au profit de SFEAS et du GRETA, des salles de formation du Campus des métiers de la montagne.

La mise à disposition de ces locaux est consentie à titre onéreux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-1 Convention de servitude ENEDIS pour la pose d'un coffret électrique - 9 avenue Sainte Thérèse, parcelle AB 114

Instauration d'une servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AB n°114 sise 9 avenue Sainte Thérèse (implantation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 10 mètres dans une bande de 1 mètre de large ; ainsi que tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (bornes de repérage, canalisations, raccordements ...).

Approbation de la convention à intervenir.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-2 Convention de servitude ENEDIS pour la pose d'un coffret électrique - 13 avenue Sainte Thérèse, parcelle communale AB 115

Instauration d'une servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée section AB 115 sise 13 avenue Sainte Thérèse (implantation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 2 mètres dans une bande de 1 mètre de large ; ainsi que tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (bornes de repérage, canalisations, raccordements ...).

Approbation de la convention à intervenir.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-3 Acquisition propriété consorts BOURLAND - Avenue de Tarentaise, parcelles AN 345 et partie AN 346

Acquisition d'une emprise foncière d'environ 2 400 m² à prélever sur les parcelles cadastrées section AN 345 et AN 346, propriétés des consorts BOURLAND, sises 51 et 53 avenue de Tarentaise au prix de vente fixé à 70 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-4 Annulation de la délibération n°2-3-1 du 30 janvier 2017 - Acquisition PALLUEL GERMAIN - Parcelle A n°257 de 15 m² SAINT SIGISMOND

Annulation de la délibération du conseil municipal n° 4-2-1 du 30 janvier 2017 décidant l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 257 d'une contenance cadastrale de 15 m², appartenant aux consorts PALLUEL GERMAIN, au prix de 330 euros (cette parcelle ayant déjà fait l'objet d'une vente à la commune aux termes d'un acte reçu par Maître BEAUCHAMP le 28 février 2003).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4 Procès verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence maison de la justice et du droit

Approbation du transfert effectif des ouvrages exécutés dans le cadre de la compétence Maison de la justice et du droit sis à Albertville précédemment exercée par la commune sur l'ensemble de son territoire.

Et autorisation donnée au maire à signer le procès verbal de transfert avec l'Arlysière et tout acte afférent à ce transfert.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-1 Subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'Olympique Albertville Short Track

Versement d'une subvention de 1 500 euros à l'association « Olympique Albertville Short Track » au titre de la présence de ses athlètes à haut niveau.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-2 Subvention exceptionnelle de 4 000 euros à l'association ACAMTARE – Projet Les Chuchoteurs de rue

Versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à l'ACAMTARE pour soutenir l'association dans le lancement et la mise en œuvre de ce projet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-3 Subvention d'équipement de 15 000 euros à l'association Chat Libre

Versement d'une subvention d'équipement de 15 000 euros à l'association Chat Libre pour l'acquisition de cages à chat.

Le montant de la subvention sera prélevé sur les liquidités du legs, inscrites au compte 773 - libéralités reçues du budget principal de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Hervé BERNAILLE, Pascale MASOERO et Yves BRECHE ont quitté momentanément la séance.

Le quorum est réapprécié : 24 personnes

3-1-4 Subvention à l'Université populaire à Albertville – Convention d'objectifs

Versement d'une subvention de 4 000 euros à l'Université populaire à Albertville pour l'année 2020.

Approbation de la convention d'objectifs de 2020 à 2023 pour une subvention prévisionnelle à hauteur de 10 000 € par année scolaire et autorisation à signer cette convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Hervé BERNAILLE, Pascale MASOERO et Yves BRECHE ont rejoint la séance.

Le quorum est réapprécié : 27 personnes

3-2-1 Convention tripartite relative à l'implantation d'une unité d'enseignement en maternelle (UEM) pour enfants avec autisme ou autres troubles envahissant du développement (TED) – Convention 2020-2021

Signature de la convention entre la Ville d'Albertville, l'association Deltha Savoie et l'Inspection d'Académie, établie pour l'année scolaire 2020-2021

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-2 Convention de partenariat avec le sou des écoles publiques d'Albertville

Signature de la convention entre la ville d'Albertville et le sou des écoles publiques d'Albertville pour l'année scolaire 2020/2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Recrutement d'un apprenti – Campus des métiers de la montagne

Recours à un contrat d'apprentissage :

Service d'affectation	Nombre de postes	Diplôme préparé et organisme	Durée de la formation
Direction Générale des Services	1 poste à temps complet 35H00	MBA Marketing, Communication et Digital Organisme : IPAC Annecy	01/09/2020 au 30/06/2022 inclus

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Convention relative à l'intervention du centre de gestion de la Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL 2020-2022

Approbation de la convention qui instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR) à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3 Indemnité spécifique de rupture conventionnelle

Versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle d'un montant de 16 000 euros (seize mille euros) suite à la demande formulée par un agent du centre technique municipal reçue le 29 mai 2020.

Le conseil municipal **DIT** que les crédits nécessaires au versement de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle susmentionnée, sont inscrits au budget 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-4 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} octobre 2020 :

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein de l'équipe n° 1 des espaces verts.

Création d'un emploi permanent au service vie scolaire sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet 19h10 afin d'effectuer l'entretien des locaux de l'inspection de l'Éducation Nationale, du centre d'information et d'orientation et du centre médico-psychologique situés dans le bâtiment de l'Espace Économie Emploi Formation et Vie Sociale. Il est prévu expressément la possibilité de recruter, sur ce poste, un agent contractuel, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28H30 en un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non

complet 31H00 au sein du service périscolaire sachant que l'agent a donné son accord.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2021

Fixation comme suit pour l'année 2021 des tarifs relatifs aux différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes par m², dès le 1^{er} m², par face et par an

Tous les droits sont dus au 1er janvier de l'année en cours et ce dès le 1 ^{er} m ² Tarifs maximaux applicables (article L.2333-9 du CGCT)	Tarifs 2021
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m ²	16,20 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques > 50 m ²	32,40 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques ≤ 50 m ²	48,60 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques > 50 m ²	97,20 €
- Enseignes ≤ 12 m ² non scellées au sol	Exonération
- Enseignes ≤ 7 scellées au sol	Exonération
- Enseignes > 7m ² et ≤ 12 m ² scellées au sol	16,20 €
- Enseignes >12 m ² et ≤ 50 m ²	32,40 €
- Enseignes de plus de 50 m ²	64,80 €

Renonciation à l'application de la majoration prévue pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus prévue par l'article L2333-10 du code général des collectivités territoriales ;

Exonération des enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;

Exonération des enseignes scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m² .

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-1 Catalogue des droits et tarifs 2020-2021

Le principe d'une augmentation générale de 1,5 % avec arrondi aux 5 centimes d'euro a été retenu sauf cas particulier.

POPULATION-CITOYENNETÉ-AFFAIRES FUNERAIRES

Le tarif des vacations funéraires lors des opérations funéraires, reversées à la ville, est maintenu à 20 euros conformément à l'engagement de ne pas augmenter cette taxe qui n'approvisionne pas les comptes de la ville.

Les tarifs des cavurnes sont maintenus à 200 et 250 euros.

Les autres prestations sont majorées de 1,5 %.

STATIONNEMENT

L'ensemble des tarifs de stationnement sont inchangés, notamment ceux du parc de stationnement de l'Hôtel de ville pour favoriser sa fréquentation.

COMMUNICATION

Les tarifs des insertions publicitaires sont inchangés.
Les autres prestations sont majorées de 1,5 %.

CUISINE CENTRALE

Les tarifs sont augmentés de 1,5 %.

SALLES MUNICIPALES

Les tarifs sont inchangés.

VIE ASSOCIATIVE - Maison des associations

L'ensemble des tarifs sont inchangés.

CAMPING

Les tarifs du camping restent inchangés.

DROITS DE VOIRIE - DROITS DE PLACE POUR LES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES

Maintien des tarifs existants. Suppression du tarif terrasse zone semi-piétonne, suppression effective dès 2020.

DROITS DE PLACE pour le marché de potier, le marché artisanal et la marché des plantes et saveurs

Maintien des tarifs existants.

SERVICES TECHNIQUES

L'ensemble des tarifs proposés pour l'exercice 2020 par les services techniques respecte le taux directeur de 1,5 % d'augmentation.

PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE

Maintien des tarifs existants (Décision du 14 mai 2020).

CONTRIBUTION A L'ÉCOLE PRIVÉE

Contribution à l'école privée pour l'année scolaire 2019-2020, calculée d'après les coûts réels 2019 : en maternelle : 1741,76 €, en élémentaire : 895,38 €.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS avec 7 ABSTENTIONS

5-3 Demande de remise gracieuse des frais de destruction d'un véhicule

Remise gracieuse et exceptionnelle accordée à Monsieur Jonathan FERRER pour les frais de destruction de son véhicule stationné quai des Allobroges et mis en fourrière le 15 mai 2020, pour un montant de 198,30 euros.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H15